

# Le PASSAD - Forêt avec les planteurs bois



## Développer la foresterie privée dans l'Agnéby-Tiassa, la Mé et le Sud-Comoé

Le PASSAD - Forêt vise notamment le développement d'un système sylvicole durable et inclusif dans le domaine rural.

Il s'appuie pour cela sur les stratégies nationales du ministère des Eaux et Forêts (MINEF), sur le Programme national de sécurisation foncière rurale (PNSFR) et sur les documents stratégiques des conseils régionaux.

Il concrétise sur le terrain la réforme portée par le Code forestier de 2019 qui a conduit au transfert de la propriété de l'arbre, de l'État vers les populations rurales.

Le PASSAD-Forêt accompagne les planteurs bois (propriétaires de plantations, de forêts naturelles et d'arbres hors-forêt) dans la valorisation de l'existant, en complément des autres initiatives de reboisement ou de développement de l'agroforesterie.

# Accompagner les propriétaires forestiers

## Dans la gestion de leurs forêts et de leurs systèmes agroforestiers

- Élaborer et diffuser un guide des bonnes pratiques sylvicoles.
- Cartographier précisément les plantations exotiques (teck, cedrela, gmélina).
- Identifier 600 propriétaires forestiers détenteurs de certificats fonciers.
- Élaborer des Plans de gestion (PG) / Plans d'aménagement simplifiés (PAS) sur 3 000 ha.
- Mettre en œuvre ces PAS et PG : inventaire et marquage des bois à exploiter, taille et élagage des arbres d'avenir, entretien de la régénération naturelle, etc.
- Réhabiliter les vieilles cacaoyères agroforestières (unités de 1 ha).
- Accompagner 15 sylviculteurs dans la formalisation de leur activité et/ou la modernisation de leurs équipements et pratiques.

## Dans l'exploitation et la commercialisation de leurs bois

- Soutenir le déploiement de l'observatoire des prix du bois du MINEF.
- Accompagner 15 exploitants forestiers (bois d'œuvre, bois de chauffage, charbonniers) dans la formalisation de leur activité et/ou la modernisation de leurs équipements et pratiques.
- Appuyer la négociation et la contractualisation avec les acheteurs de bois de plantation (teck, cedrela, gmélina, etc.) ou de bois naturels.
- Mener des activités pilotes dédiées à l'alimentation en bois du marché national et à l'exploitation / valorisation du bois par les propriétaires eux-mêmes.

## Mamans et sœurs incluses !



Les femmes (co)propriétaires de forêts et détentrices de certificats fonciers ou les femmes recensées parmi les acteurs clés de la filière (sylvicultrices, exploitantes) seront systématiquement priorisées par le PASSAD-Forêt.

Alignée avec la stratégie genre du MINEF, cette orientation forte du programme implique de devoir adapter les habituels modes de consultation et d'implication des bénéficiaires, en privilégiant notamment les réunions non mixtes et les périodes de disponibilité des femmes.

Crédits photos : J. Kouao

**Clause de non-responsabilité.** Ce document a été réalisé par l'Institut européen de la forêt (EFI). Les vues exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions officielles des organismes de financement. Les auteurs assument l'entière responsabilité du contenu.

© Institut européen de la forêt (EFI), 2025